

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

—————
DIRECTEURS :

MM. LE V^{ic} B. DE JONGHE, LE C^{ie} TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE

1904

SOIXANTIÈME ANNÉE



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

—
1904

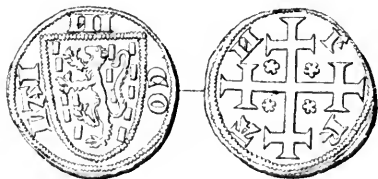
JETONS BRUXELLOIS INÉDITS

DU

COMMENCEMENT DU XIV^e SIÈCLE

Dans la *Revue belge de Numismatique* de 1865, M. R. Chalon a donné le dessin, planche XII, n° 6(1), d'un rare jeton que Grote avait publié, peu avant, dans le deuxième volume de ses *Blätter für Münzfreunde*, planche XXIII, n° 348.

Voici d'ailleurs cette pièce ; nous la reproduisons d'après l'exemplaire de l'ancienne collection Vanden Broeck, aujourd'hui au cabinet de l'État belge :



M. Chalon émet au sujet de ce jeton, de cuivre rouge, les réflexions suivantes :

« Les armoiries de la famille T'Serclaes ou

(1) Ce dessin ne rend nullement le caractère de la pièce. Il est, d'ailleurs, fautif en divers points. C'est ainsi qu'on y voit des globules dans les cantons de la croix, au lieu de petites roses, et que les billettes de l'écu sont mal indiquées.

» Nicolaï, telles que les donne Wauters, sont bien
 » celles qui figurent sur ce jeton, si ce n'est qu'elles
 » ont, de plus, un écusson en abîme, d'or au chef
 » échiqueté d'argent et de sable. Cette brisure a
 » pu être négligée par le graveur, ou n'être pas
 » portée par le Nicolaï du jeton.

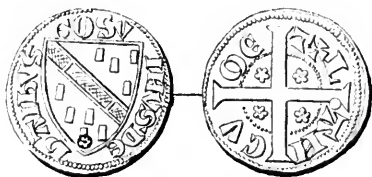
» Un Everard Nicolaï ou T'Serclaes, magistrat
 » en 1326 et 1327, fut échevin en 1337. On trouve
 » comme échevin, à cette même époque, Franc
 » de Rode, en 1335, et Franc, fils de feu J. Clu-
 » tinck, en 1339 (1).

» Les receveurs de 1334 à 1350 sont encore
 » inconnus.

» Cette pièce fait seule exception, jusqu'à pré-
 » sent, au mutisme des jetons du XIV^e siècle » (2).

I

Nous possédons, dans notre collection, un jeton
 de cuivre, encore inédit, qui, par son type, vient
 se classer à côté du jeton NICOLAI-FRAN.



L'une et l'autre de ces pièces portent, on le voit,

(1) Ne serait-il pas plus exact de lire la légende : Franco Nicolaï, et de voir dans le jeton une pièce frappée au prénom et au nom d'un seul et même personnage ?

(2) R. CHALON. *Quelques jetons des Receveurs de Bruxelles au XIV^e siècle.*

un écu au droit, une croix cantonnée de petites roses au revers et des légendes sur les deux faces.

Le jeton de M. Chalon ne fait donc pas seule exception au mutisme des jetons bruxellois du XIV^e siècle, et il est même probable, qu'avec le temps, il se formera tout un groupe de l'espèce, témoin le jeton avec WILLEM, — un écu au droit et une croix au revers, — publié par M. Chalon, lui-même, dans la *Revue belge* de 1869 (1) et dont un exemplaire se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, à Paris, et un autre au cabinet de l'État belge.

A tort ou à raison, M. Chalon attribuait le jeton NICOLAI-FRAN, ou FRAN-NICOLAI, à deux receveurs bruxellois; faut-il en agir de même pour le jeton GOSUINVS DE P^hVS-LANCVOET? Nous n'oserions répondre d'une façon formelle à cette question. Ce qu'il y a de certain, c'est que notre pièce a été frappée au nom d'un membre d'une vieille famille patricienne de Bruxelles.

On sait que les anciennes familles patriciennes bruxelloises se divisaient en sept lignages : les S'Leeuws, les S'Weerts, les Ser Huyghs, les Steenweg, les Coudenberg, les Ser Roelofs et les Rodenbeek.

(1) Pl. IX, n^o 1. — H. DE LA TOUR. *Catalogue de la collection Rouyer*, pl. XVI, n^o 12. — Voir encore *Revue belge de Numismatique*, année 1866, pl. XVI, n^o 2, et *La Gazette de Numismatique*, t. V, p. 5.

Alors que la plupart des constructions de la ville étaient encore en bois, chacun de ces lignages possédait une maison construite en pierres (steen), qui lui servait de lieu de réunion, ou de refuge en cas de troubles. Parmi ces *Steen*, il s'en trouvait un établi à l'angle des rues actuelles du Marché-aux-Poulets et du Midi, près de l'église Saint-Nicolas, qui subsista jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Il avait nom la *Payhuse*, ou Maison de la Paix, « sans doute parce qu'elle était le lieu de réunion habituel des premiers magistrats » (1).

D'après M. Wauters, le défunt archiviste de la ville de Bruxelles, c'est de cette maison que les Payhuse tirèrent leur nom.

Quoi qu'il en soit de cette assertion, il est incontestable que la famille Payhuse remontait haut.

La *Liste des plus anciens échevins de Bruxelles* (2), publiée par M. Wauters, mentionne, en effet, parmi ces magistrats, à l'année 1270, un certain Godefroid van Payhuse. Le même personnage se retrouve à l'année 1271, cité quatre fois sous l'appellation de Godefroid de Paihuse.

De 1271 à 1277, un Godefroid Vandendepayhuse est désigné par MM. Henne et Wauters comme ayant exercé les fonctions d'amman ou chef justicier

(1) HENNE et WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. 1^{er}, p. 22.

(2) *Les plus anciens Échevins de la ville de Bruxelles*. Annales de la Société archéologique de Bruxelles. t. IX, p. 73.

de la ville de Bruxelles et de son quartier (1).

Un acte de 1330 mentionne la donation faite par un certain Jean de Payhuse au chanoine Mathias de Meerte d'une part de propriété de la S'Hughenoy-Steen. Ce patricien est sans doute le même que le Jean de *Frigido Monte* ou de Coudenberg, dit de Payhuse, échevin en 1336 et en 1338.

Enfin, en 1352, Henne et Wauters nomment, parmi les échevins de la ville, J. de Coudenberg, dit van Payhuse; en 1357, J. de Coudenberg, dit Payhuse, et, en 1360 et en 1367, un J. de Coudenberg, dit Van den Payhuse. Faut-il conclure de ce qui précède que la famille primitive des Payhuse s'éteignit vers le commencement du XIV^e siècle et que la qualification distinctive de Payhuse fut prise par une branche des Coudenberg, qui en descendait peut-être par les femmes? Nous l'ignorons. Toujours est-il que l'*Armorial général*, de Rietstap, donne comme cri aux Coudenberg : *Payhuse! Rollibuc!*

Les Payhuse comme les Rollibuc faisaient donc partie du lignage des Coudenberg.

Ajoutons que le manuscrit n° 14913, de la Bibliothèque de Bourgogne, mentionne comme blason à Jean Van den Payhuse, *junior*, échevin en 1360 : de gueules à trois tours d'argent, placées 2 et 1, ce qui, il faut bien l'avouer, ne ressemble en

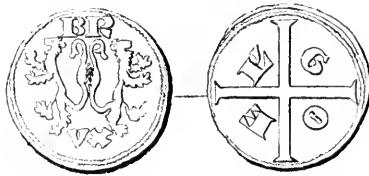
(1) *Histoire de la Ville de Bruxelles*, t. II, p. 506.

rien à l'écu billeté et à bande de notre jeton (1).

Nous n'avons malheureusement rencontré nulle part un Gosuin de Paihus, dit Lancvoet (?), ou aux longs pieds, et, par suite, il nous est impossible d'identifier, d'une façon absolue, le curieux jeton qui fait l'objet de cette note. Disons toutefois que le type du revers, qui semble emprunté à certaines monnaies des ducs de Brabant, Jean I^{er} et Jean II, rend difficile de placer son émission ailleurs qu'aux premières années du XIV^e siècle.

II

Voici un autre jeton, absolument inédit, trouvé à Bruxelles, que nous avons eu la chance de pouvoir acquérir, il y a trois ans environ :



Le graveur de cette pièce s'est évidemment inspiré des esterlins à l'écu aux deux lions, frappés par les ducs Jean I^{er} (1268-1294) et Jean II (1294-1312). Notre jeton doit donc appartenir, si pas aux dernières années du XIII^e siècle, tout au plus tard au commencement du XIV^e.

La légende BR-VN du droit ne laisse aucun

(1) Ces armes seraient donc celles de la famille primitive des Paihusse ou Payhuse. Il est à noter que l'écu porte, en pointe, une contre-marque qui semble ancienne.

doute sur son origine. C'est évidemment un jeton municipal bruxellois. Mais que faire de l'inscription G-O-E-L? du revers? Faut-il y voir l'abréviation du nom flamand de Gudule, Goedele (1), la sainte patronne de la ville? Faut-il, au contraire, la considérer comme la signature d'un magistrat urbain? Un certain Gilles de Coele est cité par Wauters parmi les échevins de l'année 1305.

Il est clair qu'avant la charte de 1334, qui créa deux receveurs patriciens, la caisse communale devait être administrée par un fonctionnaire de la ville. Henne et Wauters sont d'avis que c'était un changeur (cambitor, wisselaer); mais rien n'empêche de supposer que l'un des échevins avait les finances dans ses attributions.

En effet, les auteurs de *l'Histoire de la ville de Bruxelles* citent, comme étant le plus ancien changeur de la ville, un nommé Everwin, dit Cambitor, qui, d'après le cartulaire de la Cambre, vivait en 1256. Or, nous voyons Everwin, dit Cambitor, figurer parmi les échevins en 1255, 1263, 1264, 1269, 1275, 1281, 1282, 1283, 1288, 1292, 1293, 1294, 1295, 1296, 1297 et 1300.

III



M. Rouyer a publié dans la *Revue belge de*

(1) KILIANUS. *Dictionarium Teutonico-Latino-Galicum*.

Numismatique de 1876, planche XXIII, n° 1, un autre jeton de faire semblable à celui que nous faisons connaître aujourd'hui, mais de plus grande dimension, portant au droit un écu écartelé aux lions de Brabant-Limbourg.

D'après ce savant, cette pièce aurait été frappée
 « pour le service des finances ou de la maison
 » d'un duc de Brabant, et, suivant toute appa-
 » rence, du duc Jean III, dont le règne a été fort
 » long (1312-1355). Il est d'un travail dont l'élé-
 » gante simplicité rappelle celui des jetons des
 » receveurs et échevins de Bruxelles au XIV^e siè-
 » cle, publiés dans cette *Revue* par M. Chalon. »

La charmante petite pièce de cuivre, qui fait partie de notre collection, ne le cède en rien au point de vue de l'élégance de la gravure au jeton de M. Rouyer, que nous possédons d'ailleurs aussi. Le type du droit et la croix du revers inscrits dans des arcs de cercle, placent notre jeton au règne de Jean III (1). Rien n'empêche de supposer qu'il a été frappé soit pour le service de la maison du duc, soit pour le service des finances de la ville.

On voit, par ces quelques exemples, combien est encore difficile la classification certaine des anciens jetons bruxellois.

ALPHONSE DE WITTE.

(1) *Histoire monétaire du Brabant*, pl. XIV, nos 338-339.